



Demande mini-stage en lycée 2019-2020

publié le 17/12/2019

Les élèves de 3ème de l'établissement peuvent dans le cadre du « parcours avenir » bénéficier de mini-stage en lycée.

Pourquoi faire un mini-stage ?

- Pour permettre à des collégiens de découvrir des sections d'enseignement professionnel en lycée professionnel ou en lycée général et technologique. Les observations réalisées, voire les mises en situation (prise en compte de l'environnement, connaissance de la matière, conditions de travail en atelier, exigences de la formation) doivent permettre à l'élève d'aller au-delà de simples représentations et l'aider dans le choix d'une orientation.
- Pour confirmer ou voire infirmer le choix d'orientation. Le principe est toujours de juger de la pertinence d'un choix avant de s'engager dans la formation. La mise en situation demeure une des meilleures garanties de la sécurisation d'un parcours.

Les professeurs principaux sont informés de la procédure de demande de mini-stage au fur et à mesure des informations transmises par chaque lycée. Ils en informent leurs élèves.

Nous souhaitons dorénavant porter cette information à votre connaissance par la publication sur Pronote ainsi que sur site du collège, les informations seront donc modifiées régulièrement.

Tout élève intéressé devra s'adresser à son professeur principal afin que le collège conventionne avec le lycée souhaité. La famille ne doit absolument pas faire de démarche individuelle directement auprès du lycée.

Dans le cadre de la construction du projet personnel d'orientation, les élèves doivent mettre à profit tous les dispositifs d'accompagnement :

- Rendez-vous avec la psychologue de l'Éducation Nationale, conseil en orientation (Mme Marchives)
- Portes ouvertes des lycées (publication sur le site du collège et Pronote)
- Demande de mini-stage
- Visite du FOFE (prévue par le collège le 07/02/19)
- Consultation du site de l'ONISEP (<http://www.onisep.fr/poitiers> ou <http://www.onisep.fr/limoges>)
- Guides de l'ONISEP distribués à tous les élèves de 3ème

Bien évidemment... le professeur principal ou l'équipe de direction restent également vos interlocuteurs.